

militaire et qu'ils sont sans doute conscients des risques de rejet que des élections libres comporteraient pour eux; c'est pourquoi ils accorderont leur préférence à d'autres formules.

Face à un tel dilemme, les pays extérieurs, comme le Canada, sont confrontés à des choix et à des responsabilités pénibles. Le principe de non-intervention ayant formellement retrouvé toute son intégralité avec le retrait des forces vietnamiennes, il est possible de reconnaître que le gouvernement Hun Sen représente une solution de rechange plausible (et, de toute évidence, plus humaine) par rapport à n'importe quel gouvernement que domineraient les Khmers rouges. Le Canada pourrait autoriser l'acheminement de secours humanitaires au Cambodge, par l'entremise d'organismes non gouvernementaux, et prendre d'autres mesures pour reconnaître l'évolution du statut des parties et parer au danger réel que la collectivité internationale ait, par inadvertance, amélioré les perspectives de retour des Khmers rouges. Confiant une mission spéciale à l'ambassadeur Allan Sullivan, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, lui a demandé de définir des options; la population canadienne souscrira à toute mesure qui éloignera sensiblement les éventualités extrêmement désagréables que la décision formaliste prise par les Nations-Unies en novembre aura pu renforcer.

Notes

1. *The Independent*, 21 novembre 1989, p. 14.
2. Voir l'annexe I pour trouver une liste des décès causés directement ou indirectement par la guerre entre 1945 et 1989. Liste extraite de l'ouvrage *World Social and Military Expenditures 1989* par Ruth Leger Sivard, qui a pour cela consulté un tableau dressé par William Eckhardt. Tous droits réservés © 1989. La reproduction a été autorisée par World Priorities, B.P. 25140, Washington, D.C., 2007, États-Unis.
3. Driedger et Munton, *Le sondage d'opinion (1989) de l'ICPSI*, décembre 1989, page 50.
4. En dollars constants de 1985. Données extraites de l'annuaire 1989 du SIPRI.
5. *Christian Science Monitor*, 8 décembre 1989, p. 3.